



Créa'Vienne, la 5e édition du concours de la création-reprise d'entreprise est lancée

mercredi 8 février 2012, par [lpe](#)

Pour participer à ce concours doté cette année de 80000 € de prix (en prestations et en numéraire), il faut :

- Etre porteur d'un projet de création ou de reprise d'entreprise (création/reprise de l'entreprise prévue à moins de 6 mois) ;
- Ou avoir une entreprise créée depuis moins de 2 ans ;
- Avoir ou asseoir son siège social dans la Vienne ;
- L'activité candidate doit s'inscrire dans les catégories proposées par le concours : innovation, entrepreneuriat, dynamique verte ou international + deux prix "coup de coeur" (pour voir le détail, [consulter le site](#))



Le concours, porté par [le CEI](#) et la [pépinière René Monory de Châtellerault](#), est ouvert à toute personne, quelque soit sa situation personnelle au moment de l'inscription au concours : demandeurs d'emplois et bénéficiaires de minimas sociaux, étudiants, chercheurs, salariés, dirigeant d'une entreprise de moins de 2 ans... Les projets peuvent être individuels ou collectifs. Toutes les formes juridiques d'entreprise sont admises (entreprise en nom propre, société...)

Clôture des inscriptions le 18 mars 2012.

Toutes les informations : www.creavienne.fr